

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 17 avril 2019, débutée à 8 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{mes} les conseillères	Cécile CAMIRÉ Patricia COUETTE Carole CHEVARIE
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Mario GAUMONT

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

EST ABSENTE

M ^{me} la conseillère	Marie CORBEY
--------------------------------	--------------

SONT AUSSI PRÉSENTES

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M ^{me} la greffière	M ^e Jessica BILODEAU

CITOYEN: 0

JOURNALISTE: 0

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2019-04-120

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 avril 2019, se tenant à compter de 8 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-121

RÉSULTATS ET DÉCISION – APPEL D'OFFRES – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – LOT 1 – PROJET N° VPC-STP-TC-20190301-01

CONSIDÉRANT que la VILLE DE PORT-CARTIER a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public pour la mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées – lot 1, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20190301-01;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions, le 11 avril 2019, deux (2) soumissions ont été reçues pour ce projet, soit celle de ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. et celle de INTER-CITÉ CONSTRUCTION LTÉE, tel qu'il appert du procès-verbal de l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT que certains des documents requis au devis et aux documents d'appel d'offres s'avèrent non conformes et que le prix figurant à une des soumissions reçues dépasse considérablement l'enveloppe budgétaire prévue pour le projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE rejeter les soumissions reçues en rapport avec la mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées – lot 1, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20190301-01;

D'autoriser le retour en appel d'offres pour le susdit projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-122

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION N° 2019-04-106
« ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAÇAGE DES LIGNES DE RUES –
PROJET N° VPC-STP-TL-20190114-01 »**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'abroger la résolution numéro 2019-04-106 intitulée « ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAÇAGE DES LIGNES DE RUES – PROJET N° VPC-STP-TL-20190114-01 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-04-123

**ANNULLATION – APPEL D'OFFRES – TRAÇAGE DES LIGNES DE RUES
–PROJET N° VPC-STP-TL-20190114-01**

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres sur invitation relatif au traçage des lignes de rues, faisant l'objet du projet identifié en titre;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions, le 14 mars 2019, une (1) soumission a été reçue pour ce projet, soit celle d'ALAIN DESCHÉNES, CONSTRUCTION INC. (SIGNALISATION INTER-LIGNES), tel qu'il appert du procès-verbal de l'ouverture de soumission;

CONSIDÉRANT qu'en raison de circonstances administratives, le conseil municipal n'a d'autres choix que d'annuler l'appel d'offres susmentionné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

DE rejeter la soumission reçue en rapport avec le contrat de traçage des lignes de rues et d'annuler, en conséquence, l'appel d'offres faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TL-20190114-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

En l'absence de public, aucune question n'est soulevée.

2019-04-124

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 17 avril 2019, débutée à 8 h 30, est levée à 8 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée**

**M^e Jessica BILODEAU
Greffière**

**Alain THIBAUT
Maire**

JB/bb